

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022 A 18 HEURES.**

Président de séance : Monsieur le Maire, Daniel SPAGNOU

Secrétaire de séance : Léa PAYAN

Étaient présents : Spagnou D. Templier JP. Perard F. Peloux N. Codoul B. Gherbi C. Laugier N. Louvion C. Brunet M. Touche C. Gallo C. Clares P. Galantini V. Jourdan E. Oddou S. Muns A. Schmaltz E. Payan L. Morard S. Clement JL. Feraud S.

Procurations : Colette Rodriguez à Daniel Spagnou ; Hugo Pichon à Bernard Codoul ; Jean-Pierre Boy à Patrick Clares ; Christine Reynier à Jean-Pierre Templier ; Sylvain Jaffre à Jean-Louis Clément ; Stéphanie Sebani à Stéphanie Feraud ; Françoise Garcin à Élodie Jourdan.

Absent excusé : Cyril Derdiche

Quorum : 21 conseillers présents sur 29. Le quorum est atteint.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18h05.

Le Maire Daniel SPAGNOU ouvre la séance en faisant approuver le procès-verbal de la séance précédente : ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux deux nouveaux députés : Léo WALTER et Christian GIRARD qu'il va rencontrer dans les jours qui viennent dans le cadre de l'association des maires. Il leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

Monsieur le Maire fait part ensuite du décès de Frédéric GILARDOT, Directeur Académique, disparu dans un tragique accident d'avion. Il adresse ses plus sincères condoléances à la famille.

Monsieur le Maire fait part des comptes rendus de réunions :

- 14 JUIN 2022 : commission des travaux
- 16 JUIN 2022 / commission d'urbanisme.

Il est rappelé qu'ils sont à la disposition des élus qui le souhaitent.

Monsieur le Maire tient à remercier Xavier GALLIANO et Arnaud LABAYE pour tout le travail d'installation de la nouvelle sonorisation dans la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire souligne le franc succès qu'a remporté la Fête de la Musique. Prestations de qualité.

Dimanche dernier a eu lieu l'élection de Super Mamie à l'Alcazar en même temps que les législatives, Malgré cela, cela a été un succès. Merci à Léa PAYAN et Christiane GHERBI.

Stéphanie FERAUD prend la parole au sujet d'une entrevue qu'elle a eue avec l'association Sist'Art qui a essuyé un refus de la commune pour l'organisation d'une journée des artistes le 3 juillet prochain sur

la place du Docteur Robert. Etant donné qu'il n'y a pas d'accompagnement musical, l'autorisation a été donnée.

ORDRE DU JOUR

1 - Compte rendu des actes passés entre le 25.05.22 et le 14.06.22 conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions.

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER

2 - Compte rendu des actes passés entre le 25.05.22 et le 14.06.22 (marché) conformément à la délibération du 23.05.20 de délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Patrick CLARES

3 - Délibérations Secrétariat Général:

a) Audits énergétiques des bâtiments publics. Création d'un groupement de commandes

Rapporteur : Franck PERARD

Franck PERARD indique que le groupement « TerriCCSB » composé de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) et les communes de La Motte du Caire, Monétier-Allemont, Mison, Sisteron et Turriers est lauréat de l'Appel à Projet ACTEE / SEQUOIA 3 de la FNCCR. Dans ce cadre, les membres de ce groupement se sont engagés à réaliser des actions communes.

Conformément au projet SEQUOIA 3, il est prévu de créer un groupement de commande avec la CCSB et les communes de La Motte du Caire, Monétier-Allemont, Mison, Sisteron et Turriers dans le but de réaliser les audits énergétiques des bâtiments publics définis dans le projet SEQUOIA 3, soit 44 bâtiments, afin d'avoir un seul prestataire, de bénéficier d'une économie d'échelle et de limiter les déplacements du prestataire vers notre territoire.

La CCSB se positionne comme coordonnateur et sera chargée de procéder à l'ensemble de la procédure de passation du marché.

La CCSB s'engage à passer le marché, à analyser les offres et à signer le marché. Le choix du prestataire sera validé par le COPIL SEQUOIA.

Chaque membre du groupement suivra l'exécution des audits sur son territoire et paiera ses opérations. Le prestataire fournira une facture personnalisée pour chaque entité. La CCSB recueillera les fiches justificatives de dépenses afin de percevoir les subventions et les redistribuera aux communes à hauteur de ce qui est convenu dans le projet SEQUOIA.

Les rôles de chaque membre du groupement sont définis dans la convention constitutive du marché.

Il y a lieu d'accepter la création du groupement de commandes ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la CCSB et les communes de La Motte du Caire, Monétier-Allemont, Mison, et Turriers. Les crédits sont prévus au budget.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

b) Appel à projet ACTEE/AAP SEQUOIA 3 – FNCCR

Rapporteur : Franck PERARD

Franck PERARD indique que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Dans le cadre de l'Appel à projet SEQUOIA 3 qui vise à accompagner les collectivités publiques dans leur projet de rénovation des bâtiments publics, la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), les communes de La Motte du Caire, Mison, Monétier-Allemont, Sisteron et Turriers ont déposé une candidature commune, portée par la CCSB, coordinateur du groupement.

Le 31/03/2022, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP SEQUOIA 3.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature de la CCSB, coordinateur, et dont la Commune de SISTERON est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

De plus, considérant que la coopération entre les membres du groupement est nécessaire pour la mise en œuvre du projet SEQUOIA 3, il est proposé de créer un comité de pilotage composé à minima d'un élu de chaque entité :

Entité	Membre du COPIL
CCSB	Jean-Yves SIGAUD
La Motte du Caire	Jérôme FRANCOU
Mison	Bruno MALGAT Jean-Louis RÉ
Monétier-Allemont	Ghislaine OLIVE et Jean-Pierre VOLLAIRE
Turriers	Jean-Yves SIGAUD
Sisteron	Bernard CODOUL et Franck PERARD

Il y a lieu :

De valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP SEQUOIA 3 et la convention de partenariat entre les membres du groupement et ACTEE.

De valider le montage et le fonctionnement du groupement porté la CCSB

De valider le comité de pilotage tel que proposé.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP SEQUOIA 3 et retenue par le Jury ACTEE.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

c) Convention de reversement entre la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech et les communes de la Motte du Caire, Monetier Allemont, Mison, Sisteron et Turriers.

Rapporteur : Franck PERARD

Franck PERARD indique que dans la continuité de la convention de partenariat entre la FNCCR et les communes partenaires de la CCSB, dénommées « TerriCCSB », il convient de valider la convention de reversement jointe à la présente délibération.

L'objet de la présente convention est de définir la mise en œuvre administrative, technique et financière de la convention de partenariat conclue avec la FNCCR relative aux Programme CEE ACTEE 2 AMI SEQUOIA – session 3-

La convention précise les modalités de pilotage du projet, d'organisation des flux financiers, le rôle de la CCSB en qualité de coordonnateur du groupement, le rôle des membres du groupement dans la gestion des pièces administratives et financières et le cadre technique. Cette convention entre en vigueur à la date de sa signature et prendra fin le 30/04/2024.

Il y a lieu d'accepter la convention de reversement dans le cadre du partenariat avec la FNCCR relative au Programme CEE ACTEE 2 AMI SEQUOIA – session 3 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus.. Les crédits sont prévus au budget.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

d) contrat de sécurité dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Rapporteur : Patrick CLARES

Au précédent conseil municipal, une convention de coordination entre la police municipale et les force de sécurité de l'état a été approuvée.

Cette convention est une obligation réglementaire qui permet, entre autre, d'autoriser le port d'arme aux policiers municipaux. Au-delà de cette convention et conformément à la volonté de Madame la Préfète et de Monsieur le Maire de renforcer la collaboration entre les forces de sécurité de l'état et les services municipaux, la gendarmerie a souhaité être partenaire du programme « petite villes de demain » afin d'accompagner les élus sur la thématique de la sécurité.

Ce souhait a été formalisé par un contrat de sécurité spécifique qui a pour objet d'acter, sur ce thème, les engagements de l'état et de la collectivité dans le programme petite ville de demain.

Dans ce contrat, la gendarmerie s'engage sur une offre de protection adaptée au territoire sur les aspects :

- Prévention,
 - Contact avec la population
 - Partenariats,
 - Redevabilité
 - Protection
 - Interventions,
- et de Lutte contre les incivilités.

La collectivité quant à elle s'engage sur :

- L'intégration des enjeux de sécurité dans ses projets d'aménagements
- La mise à disposition de locaux par exemple pour des réunions
- L'interopérabilité accrue par le déport d'image du CSU vers le Centre Opérationnel et de renseignement de la gendarmerie à Digne
- La mise à disposition de 3 radios utilisée par la PM pour permettre à la gendarmerie et la PM de communiquer sur un même réseau.
- Favoriser l'intégration des familles des militaires au sein de la commune.

Il y a lieu de décider d'approuver ce contrat de sécurité « petite ville de demain » avec la gendarmerie et d'autoriser monsieur le maire à signer ledit contrat.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

4 - Délibération service comptabilité :

a) Budget Principal – exercice 2022 – virement de crédits 1

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER.

Jean-Pierre TEMPLIER expose au conseil municipal qu'il y a lieu de voter les virements de crédits ci-dessous :

section	intitulé	gestionnaire	article / imputation	destination	fonction	Opération	Chapitre	Réel ou d'ordre	prévu BP + DM + VC	VIREMENT	Total après modification	
DF	honoraires recrutement 2ème médecin généraliste	GEN	6226	GENDIV	020		011	ER	87 000,00 €	10 800,00 €	97 800,00 €	
DF	virement à section d'investissement	GEN	023	OPNV	001		023	ER	1 035 683,24 €	8 875,00 €	1 044 558,24 €	
dépenses de fonctionnement										19 675,00 €		
RF	redevance occupation domaine public	GEN	70323	VOICOM	822		70	ER	4 350,00 €	1 200,00 €	5 550,00 €	
RF	redevance occupation domaine public	TEC	70323	VOICOM	822		70	ER	0,00 €	2 575,00 €	2 575,00 €	
RF	autres produits gestion courante	TRC	7588	ECPRI	212		75	ER	0,00 €	1 550,00 €	1 550,00 €	
RF	annulation mandat exercice antérieur	GEN	773	GENDIV	020		77	ER	0,00 €	900,00 €	900,00 €	
RF	remboursement sinistre	GEN	7788	GENDIV	020		77	ER	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	
RF	remboursement sinistre	TEC	7788	ATE	810		77	ER	0,00 €	500,00 €	500,00 €	
RF	remboursement sinistre	TEC	7788	EQVOI	821		77	ER	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
RF	remboursement sinistre	TEC	7788	VERT	823		77	ER	0,00 €	10 250,00 €	10 250,00 €	
recettes de fonctionnement										19 675,00 €		
DI	travaux divers bâtiments	GEN	2135	GENDIV	020	797		ER	100 000,00 €	-17 925,00 €	82 075,00 €	
797 divers bâtiments										100 000,00 €	-17 925,00 €	82 075,00 €
DI	nouvel Alcazar	BAT	21318	GENDIV	020	801		ER	1 181 514,64 €	-170 000,00 €	1 011 514,64 €	
801 Alcazar										1 181 514,64 €	-170 000,00 €	1 011 514,64 €
DI	mise aux normes ascenseur médiathèque	TEC	2135	BIB	321	807		ER	0,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	
807 Bibliothèque										0,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
DI	travaux divers	GEN	2135	GENDIV	020	814		ER	150 000,00 €	-30 000,00 €	120 000,00 €	
814 travaux divers										150 000,00 €	-30 000,00 €	120 000,00 €
DI	protection Rochers de La Baume	TEC	2158	VOICOM	822	818		ER	7 500,00 €	3 000,00 €	10 500,00 €	
818 Protection Rochers La Baume										7 500,00 €	3 000,00 €	10 500,00 €
DI	maison de la Santé	BAT	2135	MSANTE	511	927		ER	740 085,77 €	220 000,00 €	960 085,77 €	
927 Maison de la Santé										740 085,77 €	220 000,00 €	960 085,77 €
dépenses d'investissement										8 875,00 €		
RI	virement de section de fonctionnement	GEN	021	OPNV	01		021	ER	1 035 683,24 €	8 875,00 €	1 044 558,24 €	
recettes d'investissement										8 875,00 €		

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITE.

5- Délibérations des services techniques :

a) Rapport annuel DSP Abattoir 2021

Rapporteur : Jean-Pierre TEMPLIER.

Jean-Pierre TEMPLIER présente le rapport annuel en ces mots :

UNE DSP ABATTOIR MUNICIPAL SIGNÉE LE 1^{ER} JUIN 2017 POUR UNE DURÉE DE 7 ANS

BILAN DE L'ACTIVITE 2021 - ABATTAGE

ABATTAGE 2021 – Le total d'abattage a été de : 451 911 contre 451 149 en 2020 soit + 00,17%

87,86% des abattages sécurisés par des engagements de tonnage avec caution bancaire.

Rappel des abattages depuis 2017.

EN 2017	436 523
EN 2018	447 308
EN 2019	450 942
EN 2020	451 149
EN 2021	451 911 + 3,53% par rapport à 2017

Sur les 4 premiers mois de l'année 2022, la progression est de + 6 375 agneaux soit + 4,93% par rapport à 2020. Les voyants restent au vert.

BILAN DE L'ACTIVITE 2021 – PROVENANCE

Les 3 principales régions d'approvisionnement restent :

. PACA 40,50% soit 183 016 agneaux

. OCCITANIE	26,13% soit	118 101 agneaux
. AUVERGNE-RHONE-ALPES	11,78% soit	53 252 agneaux.

Les 3 régions représentent 78,41%

90% des agneaux sont français alors qu'en France nous ne produisons que 40% de la consommation nationale.

10% sont des agneaux d'Espagne.

BILAN DE L'ACTIVITE 2021 – SIGNES OFFICIELS DE QUALITE

Pour les agneaux sous signe officiel de qualité, il représente 25% de notre activité.

1 agneau sur 4 en 2021 est sous signe officiel de qualité.

. 60 689 en IGP-LR Agneau de SISTERON	55%
. 38 661 en LR Agneau de l'Adret	35%
. 11 567 en BIO	10%

SISTERON reste le 1^{er} abattoir français et représente 11% des abattages nationaux ovins.

RESULTATS COMPTABLE 2021

Chiffre d'affaires	3 656 K€	soit + 1,30 %
Résultats nets comptable après impôts	110 480 €	RAPPEL 2020 35 114 €
CAPITAUX PROPRES	531 701 €	
ACTIF IMMOBILISES	304 178 €	

CERTIFICATION

En novembre 2020, le renouvellement de la certification ISO 9001V2015 pour 3 ans.
AUDIT par l'AFAQ le 27/10/2021 – pas de non-conformité.

LA FORMATION A L'ABATTOIR

Sur 2021, 22 formations en interne ont été réalisés sur la chaîne de production.

En externe, 4 en protection animale, 3 CACES, 3 SST et 48 personnes pour la formation incendie et évacuation.

AMELIORATION – TRAVAUX 2021

Le changement du dégrilleur, la création d'un frigo saisie totale, d'un atelier brûlage des têtes, d'un mur anti-bruit pour la centrale froid, le changement de la toiture des bergeries, le changement complet du convoyeur de la chaîne et l'ajout d'un VapoVac (machine qui permet d'aspirer les souillures).

PLAN DE RELANCE 2021 : dépôt d'un dossier pour un montant de 400.000 euros de travaux qui sont financés par une subvention de 40 % et l'autofinancement du budget Abattoir.

Une partie concerne le bien-être animal, une 2eme partie concerne la santé au travail et une 3eme partie concerne la réglementation sanitaire et environnementale (traçabilité des abats blancs)

Les travaux devraient débuter rapidement.

EFFECTIF SAS EXPLOITATION ABATTOIR : stable en 2021 : 56 SALARIES

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER devait conclure en félicitant Monsieur Jacques PELLIER, Directeur, pour son travail acharné pour la bonne gestion de l'ABATTOIR MUNICIPAL DE SISTERON et Monsieur Guillaume GARCIN , Président, pour son engagement aussi fort qu'assidu et efficace.

Et un grand merci à tous, à tout le personnel mais aussi aux utilisateurs de l'abattoir, aux producteurs d'agneaux. Sans eux rien ne serait possible.

Monsieur Jean-Louis CLEMENT félicitait également Monsieur Jacques PELLIER, directeur exceptionnel qui mène de mains de maître l'abattoir municipal.

Monsieur le Maire se réjouissait des bons résultats et félicitait lui aussi Monsieur PELLIER, Directeur et Monsieur GARCIN, Président, pour leur implication sans faille.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2021 de la Société SA Exploitation Abattoir Municipal de Sisteron (SEAS).

Le rapport est mis à la disposition du public au secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

b) Rapport annuel DSP Cinéma 2021

Rapporteur : Léa PAYAN.

En 2021, le cinéma Rex a comptabilisé 11 800 entrées c'est environ 26 % de moins qu'en 2019 (année de référence avant le covid).

Du point de vue financier, le bilan total s'élève à 140 223 euros avec un chiffre d'affaires de 52 054 euros et un résultat net comptable de 44 406 euros.

Depuis la crise sanitaire, la fréquentation des cinémas français a diminué de 40% (seulement 15 à 20 % pour les grands cinémas et multiplexes).

De nombreux exploitants cinématographiques ont constaté une forte diminution de la fréquentation pour les séances les plus tardives.

Pendant la crise sanitaire, les Français ont pris d'autres habitudes et les pratiques culturelles ont changé. C'est un constat que l'on peut faire dans d'autres structures telles que les médiathèques, bibliothèques, musée et galeries.

D'ailleurs, Monsieur le Maire remercie le gérant, Monsieur Guy MICHEL, pour son professionnalisme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2021 du CINEMA REX.

Le rapport est mis à la disposition du public au secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

c) Rapport annuel DSP Camping 2021

Rapporteur : Madame Sylvia ODDOU.

Madame Sylvia ODDOU présente :

1. Historique

Le camping a été repris par le SAS CPH Camping Prés Hauts le 1 juillet 2021.

2. Tuilage convention d'occupation domaniale compte tenu des délais contraints

- Agent d'accueil sur juillet
- Agent entretien espaces verts sur juillet et août
- Remerciement aux services de la mairie qui ont été présents

1. Données comptables au 28/02/2022 Saison 2021

1. Recettes totales 156 k€
2. Juillet : relativement faible avec 3 258 nuitées pour un CA de 42 481 € TTC
3. Août : meilleur avec 5 217 nuitées pour un CA de 66 905 € TTC avec un meilleur taux de remplissage des hébergements.
4. Septembre : très bon avec 2 685 nuitées pour un CA de 30 145 €.
5. Saison : Le CA de l'année est de 140 477 euros pour l'ensemble des trois mois pour 11 238 nuitées. Prévisionnellement 144k€ été prévu, c'est donc dans les clous
6. Autres charges externes 106k€
7. Charges personnel 46k€
8. Résultat prévisionnel est de -11k€

2. Fréquentation 2021

1. Clientèle existante : rassurée de la nouvelle forme de gérance du camping, qui s'est traduit concrètement par de nombreuses pré-réservation pour la saison 2022
2. Fréquentation en accord avec la tendance régionale et le contexte sanitaire

3. Dimension qualitative

1. Les avis clients se sont maintenus à la note acquise par le camping les saisons précédentes (4,3) avec cependant des remarques négatives sur l'absence de restauration sur place et sur l'absence d'épicerie.
2. Reclassement en 3* car les critères de reclassement ayant évolués le classement en 4 étoiles n'étant plus envisageable.

4. Investissement 2021 : refonte du site internet avec système de réservation en ligne

Petit mot pour 2022, le taux de remplissage à ce jour est de 50%, et le chiffre d'affaires des pré réservations dépasse déjà le chiffre d'affaire total de l'année 2021.

Des investissements ont déjà été réalisés, avec notamment un système de chauffage pour la piscine, la location de vélo pour accompagner la mobilité douce, un partenariat avec une épicerie ainsi qu'un restaurateur. Des habitats légers ont été commandés pour être livré à la prochaine saison, conformément aux engagements de délégataire.

Monsieur le Maire souligne que les destinations des français ont changé. Les touristes veulent rester en France. L'année 2022 s'annonce comme une bonne année.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2021 du CAMPING LES PRES HAUTS.

Le rapport est mis à la disposition du public au secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

d) Rapport annuel DSP Fourrière automobile 2021

Rapporteur : Monsieur Patrick CLARES.

Monsieur Patrick CLARES présente les rapports moral et financier 2021 :

► Chronologie des faits marquants.

- En mars : lancement d'un AO DSP fourrière pour assurer la poursuite de ce service public à l'échéance du mois de juin de la DSP en cours.
- En juin :
 - Résultat de l'AO : infructueux sur la base d'une seule offre déposée incomplète et non recevable,
 - Relance de l'AO avec une échéance pour septembre.
- De juillet à septembre inclus : contractualisation avec la Sté Audibert (ex-titulaire de la DSP) d'une prestation de service pour 3 mois.
- Fin septembre : finalisation du nouvel AO avec la sélection de la Sté Audibert (seule candidature en lice) pour la nouvelle DSP de 3 ans.

La Sté Audibert étant la seule intervenante sur 2021, le bilan d'activité regroupe ces trois périodes contractuelles.

► Fonctionnement de la DSP : Moyens mis en œuvre

► Moyens humains

- Trois personnes en charge des enlèvements. Elles assurent une astreinte tous les jours de l'année par cycle de 6h00-2h00 le lendemain matin.
- Une personne pour la prise en charge des réquisitions effectuées par les agents de la police municipale et déclencher l'action des dépanneuses.
- Une permanence téléphonique, en back-up, assurée par les gérants de l'entreprise.

► Moyens matériels

- Quatre dépanneuses à plateaux,
- Un ensemble immobilier spécifiquement dédié au stockage des véhicules d'une surface de 200 m2 couvert,
- Un parc automobile de 1300 m2 entièrement clôturé avec accès sécurisé et caméras de vidéo protection.

- ▶ **Activité 2021 en chiffres :**
 - ▶ 76 enlèvements dont 65 restitutions et 11 destructions.
 - ▶ Chiffre d'affaires : 9 219 euros TTC

- ▶ **Bilan global**
 - ▶ **Points positifs**
 - ▶ Qualité de service,
 - ▶ Rapidité d'intervention et à toute heure,
 - ▶ Personnel efficace et de bon contact,
 - ▶ Matériel d'enlèvement et zone de stockage des véhicules adaptés à la prestation.
 - ▶ **Points à améliorer**
 - ▶ Suivi administratif.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2021 de la FOURRIERE AUTOMOBILE.

Le rapport est mis à la disposition du public au secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport ne donne pas lieu à vote.

e) Prélèvements en eau individuels agricoles du bassin versant du Jabron.

Rapporteur : Monsieur Franck PERARD

Les autorisations temporaires de prélèvements d'eau selon la réglementation ZRE (Zone de Répartition des Eaux) ne pouvant plus être délivrées à partir de 2022, chaque irrigant doit alors faire une demande d'autorisation pluriannuelle pour prélever de l'eau.

Monsieur Franck PERARD informe que l'arrêté Préfectoral N° 2022-130-006 en date du 10 mai 2022 porte sur l'ouverture d'une consultation par voie électronique relative à la demande d'autorisation de prélèvement en eau pluriannuelle à usage agricole individuel pour le bassin versant du Jabron.

Le Conseil Municipal étant appelé à délibérer pour donner un avis sur le projet au plus tard quinze jours après la fin de la consultation du public en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, Il y a lieu de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation de prélèvements en eau à usage agricole non collectif du bassin versant du Jabron, déposé par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence.

Il y a lieu d'émettre un avis favorable à ce projet.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire souligne qu'à cause de la sécheresse et du manque d'eau, l'eau est réglementée dans certains villages. Il rajoute « Les troupeaux ne monteront pas en estive du fait du manque d'eau. C'est un réel problème. Des mesures très draconiennes vont être prises dans quelques semaines ».

f) Subvention OPAH-RU au bénéfice de Madame FREZET Stéphanie, propriétaire occupant au 12 Rue des Amandiers parcelle D 573.

Rapporteur : Monsieur Bernard CODOUL.

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide à Madame FREZET Stéphanie, propriétaire occupant au 12 Rue des Amandiers, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers d'aide à L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT.

Pour un montant de travaux de **34 054.54 € TTC** il sera proposé une aide globale de 23 776.40 € qui se décompose comme suit :

ANAH :	18 022.00 €
Commune :	5 754.40 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de 5 754.40 €.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

g) Subvention OPAH-RU au bénéfice de Madame SARRAN Madeleine, propriétaire occupant au 1 Rue du Gymnase « Le Trianon ».

Rapporteur : Monsieur Bernard CODOUL.

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune à Madame SARRAN Madeleine, propriétaire occupant au 1 rue du Gymnase, « Le Trianon », il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers **D'ADAPTATION DU LOGEMENT ET DU MAINTIEN À DOMICILE.**

Pour un montant de travaux de **10 046.92 € TTC**, il est proposé une aide globale de **4 225.76 €** qui se décompose comme suit :

ANAH :	2 958.00 €
COMMUNE :	1 267.76 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de **1 267.76 €**.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

h) Subvention OPAH-RU au bénéfice de Monsieur GALLIANO Lucien, propriétaire occupant au 28 Lotissement la Cigalière parcelle D 875.

Rapporteur : Monsieur Bernard CODOUL

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune à Monsieur GALLIANO Lucien, propriétaire occupant au 28 Lotissement La cigalière, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers « **AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE et ADAPTATION** »

Pour un montant de travaux de **41 320.77 € HT**, il est proposé une aide globale de **19 825.30 €** qui se décompose comme suit :

ANAH : 14 000.00 €
COMMUNE : 5 825.30 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de **5 825.30 €**.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

i) Subvention OPAH/RU Cœur de Ville au bénéfice du Syndic Copropriété MEGE Béatrice, copropriétaire occupant au 5 Rue du Commandant Wilmart.

Rapporteur : Monsieur Bernard CODOUL

Dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune au Syndic Copropriété MEGE Béatrice, propriétaire occupant au 5 Rue du Commandant Wilmart, pour LA REFECTION DES TOITURES, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal.

Pour un montant de travaux de 12 368.97 € TTC, il est proposé une aide globale de 2 890.96 € qui se décompose comme suit :

- commune : 2 272.51 €

- Région : 618.45 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de 2 272.51 €.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

j) Subvention OPAH/RU Cœur de Ville au bénéfice de Monsieur BERTELOOT Henry, propriétaire occupant au 2 Rue des Tanneries, Parcelles AS 558.

Rapporteur : Monsieur Bernard CODOUL

Dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville et notamment pour l'octroi d'une aide de la commune à Monsieur BERTELOOT Henry, propriétaire occupant au 2 Rue des Tanneries, pour LA REFECTION DES TOITURES, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal.

Pour un montant de travaux de 26 898.35 € TTC, il est proposé une aide globale de 6 724.59 € qui se décompose comme suit :

- commune : 5 379.67 €

- Région : 1 344.92 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de 5 379.67 €.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

6 - Délibération service du personnel :

a) Transformation de poste :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer la transformation d'un poste d'Attaché à temps complet en un poste d'Attaché Principal à temps complet, afin de mettre en adéquation un

niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle et des responsabilités particulières en matière de gestion administrative.

Il y a lieu d'accepter la transformation de poste désignée ci-dessus. Les dépenses afférentes à cet emploi seront imputées au budget communal.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

7 – Délibérations centre de loisirs :

a) Tarif ateliers mensuels adultes du centre municipal des loisirs Sisteron

Rapporteur : Madame Sylvia ODDOU

Le centre municipal des loisirs fonctionne d'octobre à juin avec des ateliers hebdomadaires, bimensuels pour les adultes et les enfants.

Concernant les enfants, des ateliers mensuels sont proposés selon le tarif suivant : enfants Sisteronais 32€ en 1^{er} activité et 12 € en 2^{ème} activité ; enfants Extérieurs 58 € en 1^{er} activités et 18 € en 2^{ème} activités.

Il convient de proposer aux adultes des activités mensuelles et de fixer un tarif pour les ateliers mensuels adultes :

TARIF ADULTES SISTERON en 1^{er} activité 43 € ; en 2^{ème} activité 23 €
TARIF ADULTES EXTÉRIEURS 1^{er} activité 85 € ; en 2^{ème} activité 45 €

Il y a lieu de décider :

- de l'application des tarifs ci-dessus
- que les inscriptions devront se faire auprès du secrétariat du Centre Municipal des Loisirs dans un délai donné. .
- Qu'en deçà d'un nombre d'inscrits annoncé, l'activité ne pourra avoir lieu

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement des formules proposées du Centre Municipal des Loisirs et de la Jeunesse.

De préciser que l'encaissement des recettes se fera à l'inscription conformément aux règles de la Régie de Recette centre Municipal des loisirs et de la Jeunesse. Les dépenses occasionnées seront prévues au budget communal de l'année en cours.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

b) Convention d'engagement de prestataires pour l'animation des ateliers au centre municipal des loisirs.

Rapporteur : Madame Sylvia ODDOU.

Le Centre Municipal des loisirs propose un panel d'ateliers et d'activités aux mineurs et adultes. La fréquence des ateliers peut être hebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, ou ponctuelle.

Les dates de début et de fin sont fixées chaque début de saison en fonction du calendrier de l'année en cours .Pour animer ces activités, l'intervention de prestataires est nécessaire.

Il y a lieu de fixer le taux horaire à 25 € T.T.C ou sur présentation d'un devis ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagement de prestataires pour le fonctionnement des différents ateliers ainsi que tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre Municipal des Loisirs. Les dépenses occasionnées sont prévues au budget communal.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

8 - Questions diverses :

Néant

Monsieur Franck PERARD fait le point sur le plan d'eau qui a ouvert le jour J. Les dégradations qui ont eu lieu cet hiver ont été réparées. Il en profite pour remercier Elodie JOURDAN.

Monsieur Franck PERARD rappelle qu'il s'agit d'un plan d'eau en milieu naturel donc pas d'utilisation de chlore. Les services arrivent à maintenir de l'eau de baignade de qualité. Pas de remontées négatives de la part des utilisateurs et exploitants du snack.

Il faut toujours une expertise pour maîtriser les plans d'eau.

Madame Stéphanie FERAUD rappelle qu'il sera donc vidé cet été les 29 JUIN, 18 JUILLET et 10 AOUT.

Monsieur Franck PERARD annonce qu'en un jour et demi il y a la vidange et le remplissage. Nous ne rencontrons pas de problème sur la nappe phréatique pour le plan d'eau.

En concluant Monsieur le Maire remercie MM JC GRIMAUD, R FIGAROLI, JC MINETTO, P BUNAND, M PAYAN, A BREMOND, C AYASSE, A-M ROCHEDY, X GALLIANO, la police municipale et la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures.

Fait à Sisteron le 24 JUIN 2022

Le Président de séance,

La Secrétaire de Séance,

Daniel SPAGNOU

Léa PAYAN

